

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DEVE 206 - DGRI 100 - Attribution de la dénomination « Jardin Nelson Mandela» au Jardin des Halles situé rue Berger (1^{er}).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 10 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Jardin Nelson Mandela» au Jardin des Halles situé rue Berger (1^{er}) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Jardin Nelson Mandela » est attribuée au Jardin des Halles situé rue Berger (1^{er}).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation à la dénomination des voies de Paris.